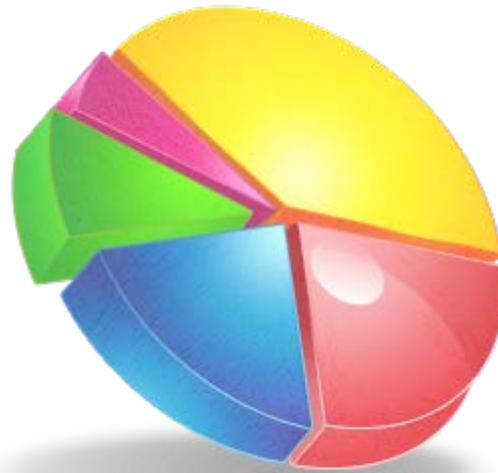


Bilan d'activités

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE



20
12

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

LE MOT DU PRESIDENT



C'est avec un plaisir renouvelé que je vous transmets le Bilan d'Activités 2012 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

L'arrivée effective de Champagne-sur-Oise porte au nombre de huit les communes composant notre belle intercommunalité.

Cette adhésion nouvelle a marqué l'attachement renouvelé du Haut Val d'Oise aux valeurs de solidarité et de partage qui ont su nous unir dès le commencement de cette aventure il y a près de dix ans.

Si 2012 a été à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise une année de transition, notre Collectivité a su malgré tout démontrer une grande capacité d'adaptation face aux difficultés et aux changements grâce au travail et à l'implication de toutes les équipes.

2012 a également été l'année des prises de décision, notamment en ce qui concerne les projets les plus importants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

En effet, elle aura été l'amorce du projet de nouveau centre aquatique intercommunal qui viendra offrir d'ici quelques années une retraite bien mérité à la piscine actuelle qui aura fait le bonheur de tous 37 années durant !

Si nous anticipons l'avenir avec confiance, nous savons que c'est aujourd'hui qu'il se prépare... et nous ambitionnons de le faire avec volonté, avec dynamisme, mais surtout avec VOUS car c'est tous ensemble que nous avançons « Unis pour aller plus loin ».

SOMMAIRE

1. La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2012.....	6
2. Une équipe à votre service	1
a. Structure de l'équipe.....	1
b. Les réunions des instances communautaires en 2012.....	2
3. Les éléments budgétaires et financiers.....	3
a. Répartition des dépenses.....	3
b. Principales recettes	5
c. Evolution des consommations budgétaires.....	6
4. Le développement économique et l'emploi.....	7
a. Zone d'activités économique de Bruyères-sur-Oise	7
b. L'étude Ecomodal.....	9
d. L'attractivité du territoire	12
e. La couverture numérique du territoire.....	14
f. L'Association de la Zone d'Activité Economique de Bruyères-sur-Oise (ZAEB)	16

g. L'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise : AEHVO	17
h. La Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique	18
c. Commerces.....	20
5. Les services aux usagers.....	31
a. Transports	31
b. Parkings	36
c. Petite enfance	38
6. L'environnement et le cadre de vie	39
a. Collecte et traitement des déchets.....	39
b. Lutte contre les graffitis	40
c. Entretien des berges de l'Oise	42
d. Soutien financier aux villes pour la plantation d'arbres	43
e. Amélioration de l'habitat : OPAH.....	44
7. Le droit des sols.....	45
a. Missions	45
b. Dossiers traités.....	46
8. La sécurité	51
a. Maison de la Justice et du Droit (MJD).....	51

b. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	53
9. La Culture.....	56
a. Salon Intercommunal des Talents Locaux.....	56
b. Ecole de Musique	58
c. Cinéma « Le Palace ».....	61
10. Le sport.....	63
a. Foulées du Haut Val d'Oise	63
b. Gymnase Diagana	65
c. Piscine Intercommunale	69
11. La communication.....	73
a. La Lettre du Haut Val d'Oise	73
b. Site Internet	74
c. Pour une meilleure visibilité.....	74

1. La communauté de communes du Haut val d'oise en 2012

Beaumont-sur-Oise

8 977 Beaumontois

Superficie : 5,6 km²

Maire : Fabrice Millereau

Mairie :

Tél. : 01.30.28.79.79

Fax : 01.30.28.79.64

beaumont.sg@wanadoo.fr



Bernes-sur-Oise

2 371 Bernois

Superficie : 5,5 km²

Maire : Yves Ollivier

Mairie :

Tél. : 01.34.70.03.11

Fax : 01.30.34.27.68

mairiebernes@wanadoo.fr



Bruyères-sur-Oise

3 565 Briolins

Superficie: 8,9 km²

Maire : Alain Garbe

Mairie :

Tél. : 01.30.28.76.50

Fax : 01.30.28.76.51

mairie@bruyeres-sur-oise.fr



Champagne-sur-Oise

4 700 champenois

Superficie :

Maire : Joël Berniot

Mairie :

Tel : 01 30 28 77 77

Fax : 01.39.37.03.88

accueil@villedechampagne.fr



Mours

1 364 Moursiens

Superficie : 2,5 km²

Maire : Joël Bouchez

Mairie :

Tél. : 01.30.28.75.10

Fax : 01.34.70.02.79

infos.mairie.mours@wanadoo.fr



Nointel

731 Nointellois

Superficie : 3,2 km²

Maire : Jean-Luc Mauduit

Mairie :

Tél. : 01.34.70.01.41

Fax : 01.34.70.36.33

nointel-mairie@wanadoo.fr



Persan

10 424 Persannais

Superficie : 5,1 km²

Maire : Philippe Cousin

Mairie :

Tél. : 01.39.37.48.80

Fax : 01.39.37.48.81



Ronquerolles

855 Ronquerollais

Superficie : 4,7 km²

Maire : Jean-Marie Duhamel

Mairie :

Tél. : 01.34.70.50.88

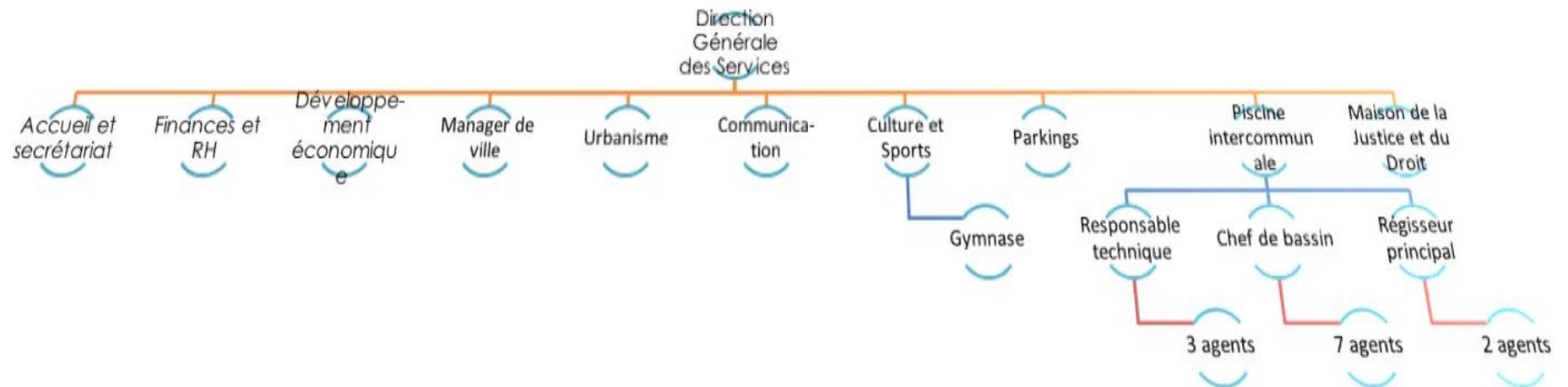
Fax : 01.39.37.20.40

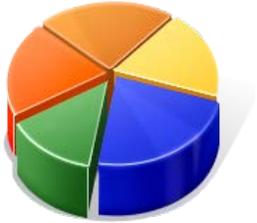
mairie.ronquerolles95@wanadoo.fr



2. une équipe à votre service

a. structure de l'équipe





3. Les éléments budgétaires et financiers

a. répartition des dépenses

dépenses	2011	2012
Actions De Communication	14 066,30 €	309,05 €
Affranchissement	10 746,89 €	13 200,85 €
Aménagement Berges De l'Oise - Syndicat Mixte	45 316,78 €	30 262,00 €
Cinéma Beaumont Palace	30 000,00 €	30 000,00 €
Collecte Et Traitement Des OM	2 977 074,00 €	3 553 776,96 €
Comité Expansion Economique Du Val d'Oise	8 515,00 €	8 945,00 €
Diffusion De La Lettre Du Haut Val d'Oise	11 469,52 €	8 621,96 €
Ecole De Musique De Persan	70 000,00 €	70 000,00 €
Entretien Et Gestion Parking Nointel	12 825,27 €	15 182,96 €
Entretien Et Gestion Piscine Interco	941 645,01 €	879 595,00 €
Est Val D'Oise Initiative (Evoi)	156,00 €	0,00 €
Foulées Du Haut Val d'Oise	2 936,60 €	2 344,32 €
Frais De Personnel	1 161 242,74 €	1 212 105,96 €
Locations Mobilières, Immo Et Charges	66 319,01 €	59 130,83 €
Lutte Anti Graffitis	9 955,49 €	7 595,79 €
Maison De La Justice Et Du Droit (MJD)	23 912,00 €	23 912,00 €
Maison De l'Emploi MDEIE	69 948,50 €	109 948,50 €
Milnovoise	42 526,50 €	48 717,00 €
Parc Naturel Du Vexin Français (+ Champagne/Oise)	159,41 €	20 333,80 €

Promotion Economique Du Territoire Et Des Commerces	44 028,68 €	39 814,14 €
Roul'vers	11 148,00 €	11 148,00 €
Salon Intercommunal Des Talents Locaux	980,56 €	1 511,16 €
Soutien Financier Pour La Plantation D'arbres	6 673,30 €	7 051,16 €
Subvention Croix Rouge	935,00 €	1 275,00 €
Subvention Restaurant Du Cœur	6 000,00 €	6 000,00 €
Total	5 568 580,56 €	6 160 781,44 €

b. principales recettes

Recettes	2011	2012
Aide au Commerce, FISAC, Participation Des Villes		42 454,80 €
Compensations (Autres)	106 343,00 €	107 863,00 €
Compensations Etat Sur Exonérations Des Taxes Foncières	18 197,00 €	26 276,00 €
Contributions Directes	1 389 681,6 €	1 567 705,00 €
CVAE (Compensation Sur La Valeur Ajoutée Des Entreprises)		102 723,00 €
Dotation De Compensation Sur Taxe Prof + Fonds Départemental)		54 295,00 €
Dotation Intercommunale	382 254,00 €	415 056,00 €
Excédent De Fonctionnement Capitalisé	21 808,83 €	65 444,59 €
FCTVA	5 860,97 €	1 376,01 €
Participation CDAD (Poste Agent De Justice)	6 500,00 €	8 500,00 €
Participation De La MJD (Maison De Justice)	23 912,00 €	0,00 €
Participation De La Région Pour Le Gymnase Diagana	3 732,00 €	0,00 €
Produits Exceptionnels	16 910,53 €	1 805,47 €
Recettes Foulées Du Haut Val d'Oise	1 920,00 €	1 642,00 €
Remboursement De Frais Par Le SMGFAVO (Fourrière Animale)	3 470,00 €	0,00 €
Remboursement De Frais Par Les Budgets Annexes (Piscine+PIR)	667 323,00 €	788 800,76 €
Remboursement Sur Rémunération De Personnel	11 488,70 €	33 520,44 €
Revitalisation Des Communes (Subvention Département)		12 000,00 €
Subvention Poste De Manager De Ville (Subvention Département)		12 000,00 €
Taxe D'enlèvement Des Ordures Ménagères	2 979 577,4 €	3 582 035,00 €
Total	2 641 204,65 €	6 754 871,00 €

c. Evolution des consommations budgétaires

		Investissement	Fonctionnement	Total
2011	Dépenses	99 458.00 €	5 517 060.00 €	5 616 518.00 €
	Recettes	41 731.00 €	5 861 592.00 €	5 903 328.00 €
2012	Dépenses	100 285.01 €	6 568 029.95 €	6 668 314.90 €
	Recettes	290 710.93 €	7 485 683.78 €	7 776 394.71 €

4. Le développement économique et l'emploi



a. zone d'activités économique de Bruyères-sur-oise

Rappel :

La zone d'activités de Bruyères-sur-Oise a vocation à devenir, dans les prochaines années, la quatrième plateforme multimodale d'Ile-de-France. L'ensemble représente environ 187 hectares à vocation logistique et industrielle : 26 établissements et 800 salariés. Les secteurs d'activité dominant sur la zone sont : la logistique, les travaux publics et le traitement des métaux.

La plateforme portuaire d'une surface de 58 hectares comprend un port public dont le terminal fluvial conteneurs d'une surface de 3 hectares a été inauguré le 9 octobre 2012.

Et opéré depuis lors par le manutentionnaire Terminaux de Seine SAS, filiale de Paris-Terminal.

L'Association de la Zone d'Activité Economique de Bruyères-sur-Oise (ZAEB) a cédé la propriété des voies ferrées à Ports de Paris en 2011. Le Conseil Général du Val d'Oise a vendu les assises foncières de ces voies ferrées en 2012 permettant ainsi à Ports de Paris de signer une convention d'embranchement avec RFF. Les entreprises souhaitant désormais utiliser le ferroviaire devront passer une convention de sous-embranchement avec Ports de Paris.

Le Comité de Pilotage du « Port de Bruyères-sur-Oise »

C'est l'entité assurant l'organisation, l'aménagement et la promotion de la plateforme. Le pilotage des actions liées au développement d'une part, à l'aménagement d'autre part.

Il s'est réuni le 2 février, 12 juin et le 11 décembre 2012 et a validé les axes de travail suivant :

- Création d'une identité pour la plateforme,
- Mise en place d'une signalétique interne et signalisation (A16)
- Création d'une desserte fluviale conteneur
- La réalisation d'un « 4 pages » permettant de mettre à profit la stratégie arrêtée pour le développement de Bruyères-sur-Oise, ses atouts et les facilités offertes ou en devenir et de le faire savoir.

En amont du comité de pilotage, le comité technique/groupe de travail s'est réuni :

Le 15 et 29 février, le 28 mars, le 18 avril, le 15 et 29 mai, le 4, 12 et 18 juin, le 3 juillet, les 2,16 et 31 octobre 2012, le 20 novembre et le 4 décembre.

La commercialisation des terrains de l'EURL les Aubins n'a pas évolué en 2012. L'investisseur Taiwanais a confié à FL Promotion la gestion opérationnelle de la commercialisation des bâtiments logistiques.

b. L'étude Ecomodal

Rappel :

En 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines, Ports de Paris et le Conseil Général du Val d'Oise, partenaires de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ont décidé de soutenir financièrement la CCHVO pour la réalisation en 2011 d'une étude de prestation intellectuelle dite « étude de positionnement de la plateforme multimodale de Bruyère-sur-Oise » d'un montant de 66 378 € TTC

Les objectifs de cette étude :

- évaluer les contraintes et les atouts de la plateforme au regard des opérateurs nationaux et internationaux pouvant être intéressés par le site : contacts opérationnels à rendre avec la grande distribution et les principaux chargeurs.
- Définir un ou des positionnements stratégiques possibles, à l'échelle des réseaux de frets européens.
- Aider les acteurs locaux dans la réalisation d'une feuille de route sur la base d'une orientation de positionnement proposée par le cabinet ECOMODAL.

12 filières ont été pré-identifiées : bioénergies, chimie verte, bois et dérivés, déchets, matériaux de construction, métallurgie, agroalimentaire (céréales – engrais) Grande distribution, distribution spécialisée, logistique, logistique e-commerce.

Le caractère à la fois industriel et logistique de la plateforme doit être renforcé.

L'étude a également mis en avant des besoins et des attentes fortes visant :

- ↳ A renforcer les aspects multimodaux du site avec :
 - Services ferroviaires réguliers
 - Dessertes fluviales conteneurisées
 - Transport routier local pour pré-post acheminement

- ↳ A développer l'accès routier sud avec :
 - Remise en service du pont de l'Oise
 - La construction du lien routier
 - La définition du plan de circulation sur la plateforme

- ↳ Les actions se déclinent en deux grands groupes :
 - Les actions mères qui permettent la création des structures qui seront chargées par la suite de la bonne réalisation du plan d'action : création d'un comité de développement et d'un groupement opérationnel.
 - Le plan d'action, par thème :
 - Aménagement : Développement des accès routiers
 - Création et développement d'un pôle tertiaire PME / PMI
 - Service à l'activité logistique
 - Mise en place de la signalétique
 - Gestion du domaine routier de la ZAE

- Ligne régulière : Création d'une desserte fluviale
 Service à l'activité fluviale

- Promotion : Stratégie de communication et actions de promotion
 Labellisation de la plateforme de Bruyères-sur-Oise
 Promotion des espaces logistiques de la plateforme

- Activité ferroviaire : Développement du chantier de transport combiné
 Exploitation ferroviaire de la plateforme

- Environnement : Aménagements environnementaux et certification ISO 14001

OBJECTIFS 2013 :

- Réalisation de fiches technico-commerciales (conception, impression), susceptibles de s'adresser à des directeurs logistiques ou « supply chain » en vue de communiquer sur les conclusions de l'étude pour le SITL et le MIPIM
- Signalétique interne
- Etude sur la signalisation et sur classement depuis l'A16
- Etude accès sud
- Assistance juridique pour la gouvernance : structure juridique du groupement opérationnel qui se substituera au comité de développement pour tous les aspects et conduite d'actions liées à l'aménagement de la plateforme

d. L'attractivité du territoire

Participation au Salon National de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI)

Le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) organise chaque année un espace d'exposition collectif au Salon National de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI), en partenariat avec différents acteurs économiques du Val d'Oise et notamment des Communes, Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération du département.

La CCHVO a décidé de participer au SIMI, sur le stand du CEEVO les, 5,6 et 7 décembre 2012. A ses côtés deux partenaires présents : la SEMAVO et la société les Aubins.

Au cours de ce Salon, le Président du Conseil Général et le Président du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) ont présenté « les grands projets structurants d'aménagement en Val d'Oise dans le cadre de la conférence qui s'est tenue le 6 décembre. L'occasion pour eux de rappeler les deux projets de notre territoire que sont le Parc d'activités économiques de Persan et la Plateforme multimodale de Bruyères-sur-Oise.

Une présentation du positionnement stratégique de la plateforme portuaire en lien avec la mise en service prochaine du Canal SNE.

OBJECTIFS 2013 :

- Participer à la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique (SITL)
- Participer au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM)
- Organiser le 2ème Rendez-vous économique du Haut Val d'Oise
- Participation au SIMI du 4,5 et 6 décembre 2013 sur le stand du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) afin de présenter et permettre d'identifier au monde de l'immobilier d'entreprises et aux visiteurs prospects le territoire, ses atouts et ses projets.

e. La couverture numérique du territoire

Le passage au très Haut Débit est un grand projet pour le territoire et revêt un caractère essentiel en terme d'attractivité du territoire, un levier puissant de développement économique, de création d'activités et de compétitivité pour les entreprises et de bien être des habitants.



Le Conseil Général du Val d'Oise a élaboré son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et a adopté son Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN) le 22 juin 2012.

Le Schéma

Notre territoire dispose d'une couverture numérique qui n'est pas homogène ce qui a pour conséquences de rendre l'accès à l'ADSL aléatoire dans certaines communes.

C'est une démarche partenariale qui comprend un volet descriptif (recensement des infrastructures et réseaux de communication électronique) et une fonction programmatique (proposition d'une stratégie de développement des réseaux en Très Haut Débit)

France Telecom propose une solution pour améliorer le débit sur le territoire de la collectivité (il s'agit de l'offre de Points de Raccordements Mutualisés). Cette offre a été conçue pour les territoires disposant d'une couverture insuffisante et non

éligibles au plan de déploiement de la fibre optique. Il s'agit d'une offre de montée en débit qui concerne aussi bien les particuliers que les entreprises.

Souscrire à cette proposition permettrait à l'ensemble des habitants et entreprises de notre territoire de disposer d'ici fin 2013 de 10 à 30 mégas au prix de l'ADSL.

Fin septembre un courrier a été adressé à France Telecom indiquant la volonté de la CCHVO d'émarger à ce dispositif et ce afin que FT bloque les 12 sous répartitions sur le quota des 50 et l'inscrive au budget 2012 au titre de l'offre PRM.

Ce projet nécessiterait un financement en investissement.

OBJECTIFS 2013 :

- Désignation du référent numérique de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise
- Recensement et état des lieux du régime de propriété des fourreaux pour le département du Val d'Oise
- Sensibiliser les entreprises aux nouveaux usages liés au déploiement de la fibre
- L'Association Syndicale de la Zone d'Activités de Bruyères-sur-Oise (ZAEB)

f. L'association de la zone d'activité économique de Bruyères-sur-Oise (ZAEB)

Rappel :

En 2010, l'association de la Zone d'Activité Economique de Bruyères-sur-Oise (ZAEB) a cédé la propriété des voies ferrées à l'Euro symbolique à Ports de Paris qui s'est rendu acquéreur des assises foncières des voies ferrées auprès du Conseil Général du Val d'Oise. Ces cessions ont permis à Ports de Paris de signer la convention d'embranchement avec Réseau Ferré de France

L'association de la ZAEB est une association de propriétaires fonciers. Son périmètre de compétence ne couvre pas l'ensemble de la plateforme. Ces propriétaires ne sont pas toujours les acteurs économiques de la zone d'activité. L'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise s'est rapprochée du Président de l'association ZAEB, certaines entreprises de la zone manifestant leur intérêt régulier à participer aux réunions.

OBJECTIFS 2013 :

- Réfléchir à la création d'une structure de substitution à l'association actuelle et ce à l'échelle de toute la plateforme proposant de nouveaux services à valeur ajoutée aux entreprises pour motiver leur adhésion.

g. L'Association des entreprises du Haut Val d'Oise : AEHVO

En juillet 2009, l'Association des Entreprises de Persan créée en 2004 a statutairement élargi son périmètre à l'ensemble des entreprises de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et pris le nom **d'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise (AEHVO)**.

L'association existe par et pour les responsables d'entreprises du Haut Val d'Oise et souhaite être un véritable « outil » au service des entreprises du Haut Val d'Oise.

En 2011, l'association a pu bénéficier du soutien du dispositif « Coaxion » pour l'appui administratif de l'association.

L'Association a pérennisé son dispositif des petits déjeuners « techniques » qui se sont tenus dans les locaux de la CCHVO, le 12 janvier, le 22 mars, le 10 mai, 7 juin, 20 septembre, 22 novembre sur des thèmes spécifiques répondant aux problématiques des chefs d'entreprise, tels que :

- Présentation d'Oséo et dispositif financiers au service des entreprises
- Information par la DCRI sur l'espionnage industriel
- Présentation des services de la CCI aux entreprises

L'AEHVO a souhaité s'associer aux Foulées du Haut Val d'Oise organisées par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise le 3 juin 2012. Elle a renouvelé son partenariat financier à cette manifestation.

Une nouvelle action entre Emmaüs et les entreprises du territoire s'est déroulé le 16 novembre 2012.

OBJECTIFS 2013 :

- Inciter davantage les entreprises de l'ensemble du territoire à adhérer à l'association des Entreprises du Haut Val d'Oise
- Substituer aux petits déjeuners thématiques des déjeuners thématiques
- Proposer aux chefs d'entreprises du territoire de se retrouver lors d'un déjeuner informel le 1er mardi de chaque mois
- La Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique

h. La maison de l'emploi et de l'initiative économique

Rappel :

Créée par la commune de Persan en novembre 2004, labellisée par la Commission Nationale de Labellisation en décembre 2006, conventionnée début 2007 pour une durée de quatre ans, l'association « Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise » a été créée le 29 mars 2007 par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Elle rayonne aujourd'hui sur trois Communautés de Communes (le Haut Val d'Oise, la Vallée de l'Oise et des trois Forêts, Carnelle et Pays de France) et Chambly, soit 31 communes et 100 000 habitants.

La MDEIE a signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2011-2014 qui a pris effet au 1er janvier 2011. Pour l'année 2011, le montant de l'aide de l'Etat s'élève à 201 210 € soit une baisse de 70 K€ (2ETP). L'annonce tardive de cette baisse de ressources n'a pas permis l'instruction de demandes auprès d'autres financeurs (notamment le FSE). La Communauté de Communes a versé à la MDEIE une subvention d'un montant de 69 948,50 €.

Depuis le 1er janvier 2011, la MDEIE ne suit plus les demandeurs d'emploi, mais se préoccupe des salariés de 16 à 65 ans. Ses publics : salariés de 16 à 25 ans, les entreprises, les collectivités territoriales / institutionnelles.

Le public accueilli reste majoritairement issu de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise à 67,51 %.

OBJECTIFS 2013 :

- Reconduction du montant de la subvention à l'identique
- Trouver des financements complémentaires auprès d'autres collectivités bénéficiant d'ores et déjà des services de la Maison de l'Emploi et ce compte tenu de la diminution de la participation de l'Etat au dispositif
- S'appuyer sur les données de l'observatoire économique
 - o Pour étudier l'opportunité de la création d'un Télécentre à Persan
 - o dans l'éventualité d'une adhésion au dispositif « territoires en Pacte » animé par la Région Ile de France.

c. commerces



Le manager de ville participe aux manifestations et aux colloques liés au développement économique et commercial tels que :

- ✓ Salon sur la création d'entreprise (2010-2011-2012)
- ✓ SIMI : Salon de l'immobilier d'entreprise
- ✓ SIEC : Retail et immobilier commercial
- ✓ Salon de la franchise
- ✓ Congrès des managers de ville
- ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles – Val d'Oise/Yvelines
- ✓ Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Par ailleurs, afin de valoriser ses actions, il rédige, à chaque Lettre du Haut Val-d'Oise, des articles sur les actions de la CCHVO en faveur du développement commercial.

Etablir un lien entre les élus et les commerçants

Le manager de ville renforce le lien entre les élus institutionnels et les commerçants en organisant des rendez-vous réguliers, en rédigeant des courriers pour faire remonter les informations et les interrogations des commerçants.

De plus, des synthèses – commerce sur l'état d'avancement des actions sont distribuées aux membres du Bureau communautaire. Depuis mars 2012, trois synthèses ont été distribuées.

Organiser les 3èmes rencontres des commerçants

Après les 1ères rencontres, le 10 février 2010, et les 2èmes rencontres, le 6 octobre 2010, ce sont les 3èmes rencontres qui ont été organisées le 31 janvier 2012. Pour cette dernière, une trentaine de commerçants sont venus prendre des informations sur les arrivées des nouvelles subventions publiques du FISAC dans une première partie et des outils de communication dans une seconde partie.

Début 2013, des 4èmes rencontres devraient être organisées avec comme sujets : le bilan des actions de la CCHVO et la présentation de la nouvelle association des commerçants intercommunale.

Organiser et animer des journées de formation locales

L'année 2011 a été riche en journées de formation gratuites pour les commerçants. En effet, le 7 novembre 2011, et en partenariat avec la CMA 95, une formation sur la « mise aux normes handicap » s'est déroulée. En partenariat avec la CCIV, les formations se sont multipliées : le 10 octobre 2011 avec une formation sur l'accueil extérieur et intérieur de son

commerce, le 3 octobre 2011 avec une formation sur comment augmenter son chiffre d'affaires par le merchandising et enfin le 4 juillet 2011 sur l'accueil physique et téléphonique.

Chacune de ces journées réunit entre 7 et 12 commerçants.

Etablir une base de données « commerçants »

Une fiche a été distribuée à tous les commerçants pour référencer leurs informations dans une base de données. Ainsi, la CCHVO bénéficie de 90 % des commerces sur son territoire avec des informations telles que : leurs noms (pour 87 % d'entre eux), leurs prénoms (85 %), leurs enseignes (100 %), leurs adresses (100 %), leurs adresses mails (39 %), leurs numéros de fixe (92 %) et les numéros de portable (16 %).

Mettre à jour la bourse des locaux vacants

Lancée officiellement en avril 2010, la bourse des locaux comptabilise 4 320 visites cumulées au 24 septembre 2012.

La CCHVO sert d'exemple : Orléans, Bayonne, Agen, Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois

Une bourse des locaux d'entreprises est prochainement prévue.

Suivre le projet « très haut débit » (THD)

Depuis le début 2012, le manager de ville a en charge l'accompagnement de la CCHVO dans le développement du numérique et notamment du très haut débit.

Par conséquent, le 14 novembre 2011, il a assisté au lancement des appels à projets sur les télé-centres par Frédéric LEFEBVRE à Paris au Ministère de l'économie. Il a alors rédigé une note de bureau pour présenter l'opportunité de ce projet pour la CCHVO et l'intérêt de répondre à cet appel à projet.

En parallèle, il a assisté à différentes manifestations locales (par exemple, le résultat du SDAN - Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique) et nationales (par exemple, le forum du THD, les assises de la THD, le salon du « Odébit »).

Par ailleurs, il rédige une note de bureau pour un projet de « ville WIFI ».

Concrétiser les actions FISAC

Le 3 janvier 2011, la CCHVO a déposé un dossier FISAC à la DIRECCTE.

En 2012, la CCHVO a signé une convention avec l'Etat pour bénéficier de ces subventions dédiées à la redynamisation du commerce de proximité. La participation financière est la suivante : le total des actions est égal à 110 975 € HT avec la participation de la CCHVO à hauteur de 47 280 € HT (soit 43 %), de l'Etat de 43 916 € HT (soit 40 %) et des communes de 18 770 € HT (soit 17 %).

La réalisation des actions se déroulera durant les années 2012 et 2013.

Une plaquette de marketing commerciale

Afin d'attirer des nouveaux porteurs de projets ciblés, un des outils qui a été retenu est une plaquette de communication présentant le territoire dans son ensemble et soulignant les efforts, les évolutions et le positionnement de l'intercommunalité pour le commerce de proximité. Cet outil de marketing territorial a été réalisé, édité et distribué lors de manifestations et de salons appropriés. Par ailleurs, il vient compléter la plaquette économique du territoire en respectant le même format et la même charte graphique.

Un guide pratique pour les commerçants

En partenariat avec la CCIV, le manager de ville a conçu un guide pratique sous forme de classeur à destination des commerçants, qui répond de manière concrète à des thématiques. Ce guide intégrant 16 fiches a été distribué à l'ensemble des commerçants du territoire en tant qu'appui à leurs démarches et interrogations. Il se veut évolutif et est disponible en téléchargement sur le site Internet.

Des habillages en vitrophanie des locaux vacants

La CCHVO commence à habiller les devantures (façades et vitrines). Cela permet d'égayer et de valoriser les centres villes et de contribuer à l'attractivité du commerce de proximité.

Une convention est signée avec les propriétaires des locaux vacants, puis une maquette est dessinée. Après validation avec le propriétaire, celle-ci est collée sur la devanture. Une partie est consacrée au descriptif du local. Les personnes intéressées peuvent ainsi contacter le manager de ville ou l'agence mandatée pour de plus amples renseignements.

Une charte de recommandation des devantures

La charte est composée d'une trentaine de pages pédagogiques à destination des commerçants, enseignants, architectes, promoteurs,... ainsi qu'aux partenaires impliqués dans sa mise en œuvre.

L'application de la charte est requise pour toute demande de devanture et d'enseigne.

Les prescriptions de la charte peuvent être intégrées au plan local d'urbanisme (PLU) selon les communes et ainsi devenir réglementaires.

Editée en 400 exemplaires, elle sera distribuée à l'ensemble des commerçants et des partenaires à la fin de l'année 2012.

70 % d'aides directes pour la rénovation de devantures

Les subventions de l'Etat (à hauteur de 30 %), de la CCHVO (à hauteur de 30 %), et des communes membres (à hauteur de 10 %), permettent d'attribuer 70 % des subventions aux commerçants pour la modernisation de leurs commerces. Grâce à ce partenariat tripartite, ce taux est actuellement le plus élevé d'Ile-de-France.

Les commerçants devront remplir les documents de demande de subvention. Leur demande sera examinée en commission FISAC.

Les subventions seront accordées uniquement pour la rénovation de leur devanture, l'accessibilité de leur commerce et la sécurité de leur point de vente.

La première Commission a eu lieu en juillet 2012. La prochaine aura lieu fin novembre 2012. Durant les années 2012 et 2013, il est prévu d'examiner une dizaine de dossiers de subventions sur l'ensemble du territoire de la CCHVO.

ACTIONS AUPRES DES ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS

Mise en place d'une association intercommunale

Il est apparu que la mise en place d'une seule association de commerçants à l'échelle de l'intercommunalité est plus cohérente que de multiplier les associations à celle des communes. En effet, cela permet de :

- ✓ Mutualiser les moyens humains, financiers et techniques
- ✓ Permettre à chaque commerçant de bénéficier d'une structure référente
- ✓ Optimiser les actions en faveur du commerce

Par conséquent, le 15 octobre 2012, l'association des commerçants de Persan a modifié sa dénomination pour « Association des Commerçants du Haut Val-d'Oise », pour calquer son périmètre sur celui de la CCHVO. Son siège social est aujourd'hui situé à la Maison du commerce de Beaumont-sur-Oise. Chaque ville bénéficie de son propre référent au sein de cette association. Ce dernier assiste aux différentes réunions et être le relais auprès des commerçants de sa commune.

Actions et missions de l'ACHVO

Les actions prévues durant l'année 2012 et 2013 se veulent à forte valeur ajoutée pour les commerçants. Ainsi, les actions prévues sont les suivantes :

- ✓ Distribution de 12 000 brochures promotionnelles dans les boîtes aux lettres
- ✓ Participer au Printemps du commerce 2013 piloté par la CCIV et qui se présente comme une quinzaine commerciale départementale
- ✓ Offrir un site Internet aux adhérents
- ✓ Mettre en place des formations/ateliers
- ✓ Etre force de conseils auprès des commerçants
- ✓ Offrir une structure référente pour optimiser les relations avec les élus institutionnels, les Chambres consulaires, etc.

Par ailleurs, cette nouvelle association a recruté une secrétaire en contrat d'aide à l'embauche à hauteur de 20 heures par semaine. Ses missions gravitent autour de 3 axes : l'administration de l'association (comptes rendus de réunions, gestion des factures, etc.), le déroulement des actions et enfin la permanence dans la Maison du Commerce.

Le manager de ville, à l'initiative de cette nouvelle association, accompagne et structure cette dernière en mettant des actions en place et en mettant à leur disposition des outils de communication comme la création de flyers, de brochures, et même le développement d'un site Internet pour favoriser le lancement de cette association.

OBJECTIFS 2013

↳ Terminer la tranche 1 du FISAC

Compléter le guide pratique

Le guide pratique sous forme de classeur se veut évolutif. Par conséquent, la rédaction de deux nouvelles fiches est prévue dans les prochains mois.

↳ Augmenter le nombre de locaux vacants habillés

↳ Sur l'exemple des deux premiers locaux, 8 à 9 locaux vont être habillés sur la CCHVO dans les prochains mois.

↳ Suivi des dossiers de demande d'aides directes pour la rénovation des devantures

Une dizaine de dossiers vont être examinés lors des prochaines Commissions. Le manager de ville est chargé d'accompagner les commerçants à remplir leur dossier de subvention. Il se charge ensuite de l'analyse du dossier complet. Puis, la Commission FISAC peut donner son avis.

S'il est favorable, le commerçant conventionne avec la CCHVO. Ainsi, il peut commencer les travaux. Le manager de ville s'occupe du suivi des travaux et des remboursements.

↳ Installer une micro-signalétique commerciale

Cette action FISAC se déroulera durant l'année 2013. Dans un premier temps, une concertation avec l'ensemble des élus se déroulera pour déterminer le contenu, la forme, le nombre et l'emplacement de cette micro-signalétique.

Dans un deuxième temps, la pose des panonceaux sera effective au milieu de l'année 2013.

↳ Rédiger le bilan de la tranche 1

Pour le paiement de la première tranche du FISAC, il faut justifier les dépenses des différentes actions. Un bilan de l'ensemble des actions avec l'ensemble des factures doit donc être rédigé et compilé pour bénéficier des subventions du FISAC.

Le manager de ville suivra également le remboursement des avances effectuées par la CCHVO dans le cadre du FISAC.

↳ Rédiger et demander une tranche 2

Le manager de ville proposera une note aux membres du Bureau communautaire pour déposer une demande pour la deuxième tranche.

Si le Bureau communautaire accepte le dépôt de cette demande et des conditions financières l'engageant, alors le manager de ville rédigera cette demande en concertation avec l'ensemble des Maires. En effet, les actions intégrées dans cette deuxième tranche doivent être une suite logique des actions de la première tranche.

↳ Structurer et accompagner l'ACHVO

Après sa création, le manager de ville accompagne l'ACHVO dans sa structuration et le développement de ses missions. Il travaillera régulièrement avec la secrétaire de l'association sur la mise en place de ses actions. Il validera en amont les documents présentés au Bureau de l'association.

↳ Développer une bourse des locaux d'entreprises

Le référencement de l'ensemble des locaux d'entreprises est la première étape. Ensuite, trouver les caractéristiques de chacun des locaux est indispensable. La dernière étape est l'intégration de ses informations dans la nouvelle carte Google Map.

↳ Maintenir la base de données « commerçants » à jour

↳ Accompagner la CCHVO dans la réflexion et la mise en place du THD et de ses usages

Comme le précise la convention entre la CCIV et la CCHVO en date de janvier 2012, le manager de ville est en charge du suivi de l'aménagement numérique de la CCHVO. Ainsi, il participe aux réunions d'information et de concertation locales et départementales.

Il informe et conseille les élus sur les solutions envisagées et les méthodes pour y arriver. Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) fixe la stratégie. Le rôle du manager de ville est de favoriser la mise en place de ce Schéma au niveau de la CCHVO.

5. Les services aux usagers

a. Transports



Le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) organise, coordonne et finance les transports publics de voyageurs en Ile-de-France, qui sont assurés par la RATP, la SNCF Transilien et des entreprises de bus privées, regroupées dans l'association OPTILE. Le STIF est l'émanation des collectivités locales d'Ile-de-France (la région, la ville de Paris et les 7 autres départements la composant).

La prise en charge financière de l'organisation des lignes de bus à vocation communautaire appartient à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Pour marquer son soutien et sa solidarité avec notre territoire, le Conseil Général du Val d'Oise finance pour moitié le déficit du réseau local.

En 2012, la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et du Conseil Général au réseau de transport a été de 115 000 € TTC (plafonné).

Au 1er janvier 2012, la commune de Champagne-sur-Oise a rejoint la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. A ce titre, la Communauté de Communes s'est substituée à la commune de Champagne-sur-Oise et a augmenté sa participation au réseau de transport pour un montant de : 36 601 € TTC

La Communauté de Communes a maintenu son soutien au dispositif « Roul'vers » pour un montant de 12 000 € TTC.

Le transport collectif en 2012

Lancement du nouveau réseau le 10 avril 2012.

UN RESEAU PLUS PERFORMANT ET A COUTS CONSTANTS

- ↳ Un réseau plus lisible : des itinéraires plus lisibles, une offre de transport plus lisible, un réseau mieux structuré.
- ↳ Adaptation aux nouveaux besoins : des nouveaux lotissements, des nouveaux générateurs, des nouvelles mobilités (des bus plus tard le soir et le week-end)
- ↳ Maillage du territoire, accessibilité des équipements, maintien des vocations actuelles
- ↳ Orientation du réaménagement à coûts constants : 13 véhicules et 20 conducteurs, 32 000 heures de conduite, 472 920 kilomètres
- ↳ Optimisation maximale des moyens existants : conversion des « hauts le pied » (retours à vide) en offre commerciale donc une meilleure productivité de la ligne : augmentation de l'offre : + 31 %

Rappel :

En 2009 notre collectivité a signé une charte de l'intermodalité avec Kéolis et la SNCF, dans laquelle les partenaires s'engagent à améliorer et faciliter les déplacements des voyageurs empruntant successivement différents modes de transport. Il s'agit de coordonner l'offre de transport de la SNCF et de Kéolis ainsi que les services de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise afin de créer une chaîne unique, cohérente et garantie.

Les objectifs des actions qui sont menées s'articulent autour de trois axes principaux :

- Assurer la sécurité et le confort
- Améliorer l'offre de transport
- Performer l'information aux voyageurs

Kéolis et la SNCF unissent leurs forces afin de porter à la connaissance des usagers les éventuels retards ou perturbation sur les lignes et permettre à Kéolis de se monter aussi réactif que possible.

- assurer la sécurité et le confort : Kéolis a déployé des moyens complémentaires, notamment en renforçant son équipe de médiateurs
- améliorer l'offre de transport et notamment le principe de « la correspondance garantie », entre le dernier train qui arrive de Paris à Persan et le dernier véhicule qui circule sur le réseau. Ces aspects seront étudiés dans le cadre du réaménagement du nouveau réseau
- Cette année encore les partenaires transport du territoire : la SNCF, Kéolis et la CCHVO se sont unis dans le cadre de la semaine du développement durable pour offrir aux usagers des transports, un petit-déjeuner à la gare de Persan et de Nointel-Mours

Le transport à la demande en 2012

Depuis le 1er janvier 2011 la CCHVO a confié à la Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut val d'Oise en coopération avec le service de Prévention Spécialisée de l'association « La Bulle » et l'ACI la mise en place de l'antenne Roul'vers du Haut Val d'Oise.

Le dispositif « Roul'vers » a été mis en place pour offrir une alternative à la suppression de la « navette marché » assurée par Kéolis pour un coût annuel de 11 148 € TTC.

Ce dispositif est un dispositif d'insertion dont les publics sont détectés par la Mission Locale, le CCAS, les partenaires à vocation sociale et Pôle Emploi.

Le dispositif s'adresse à un public qui n'a pas de véhicule, pas les moyens financiers d'en acquérir, pas de permis de conduire, voire des personnes à mobilité réduite.

Ce dispositif n'embauche que des jeunes du territoire de la CCHVO. Que c'est un outil pertinent qui permet de prendre des jeunes un peu loin de l'emploi pour les ramener dans la cible.

Le souhait de la structure est de ne pas les garder plus de 6 mois en poste, même si ils ont la possibilité de les garder 24 mois. Cela permet aux jeunes de ne pas « s'installer » dans le dispositif en le considérant de par sa durée comme un CDI mais à contrario cela oblige à les reformer tous les 6 mois. Il a pour objectif de donner à ces jeunes : une structure, de leur permettre d'acquérir de la méthode et une culture d'entreprise.

Ce dispositif rend un service aux personnes âgées (dimension collective), permet l'insertion sociale (dimension individuelle), crée du lien intergénérationnel, qu'un certain nombre de jeunes ont réintégré le monde professionnel ou repris des études.

La dimension sociale du dispositif est une réalité (les gens utilisent la navette pour faire leurs courses mais aussi pour boire un café). La relation entre les jeunes et le 3ème voire le 4ème âge est une expérience appréciée de ces derniers. Le cadre est donc spécifique.

OBJECTIFS 2013 :

- Evaluation du nouveau réseau à 1 an et aménagements éventuels
- Animation autour du transport dans le cadre de la semaine du développement durable du 1er au 7 avril 2013 et de la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre

b. parkings

Le parking de Persan-Beaumont,

Ce parking dispose de 530 places, sur trois étages. Deux agents y travaillent et veillent à la sécurité du lieu et des véhicules. Un système de vidéosurveillance jour et nuit permet également d'assurer la sûreté du lieu.

Compte tenu de son intérêt communautaire, qui s'inscrit dans une politique de développement durable, du développement des transports en commun (SNCF), le parking de Persan a été transféré, en 2007, à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Le personnel est depuis devenu personnel intercommunal.

Les tarifs restent inchangés en 2012.



Tarifs à la journée par véhicule	
De 0 à 1h	Gratuit
De 1 à 2h	1 €
De 2 à 3h	1.5 €
De 3 à 4h	2 €
De 4 à 5h	2.5 €
De 5 à 6h	3 €
6h et plus	3.5 €

Types d'abonnements	Tarifs hebdomadaires	Tarifs mensuels	Tarifs annuels
Habitants du Val d'Oise	11 €	30.50 €	87 €
Habitants hors Val d'Oise	12.50 €	41.50 €	116 €
Habitants de la CCHVO		17.50 €	52 €
Tarif mensuel pour location de places en nombre (20 places minimum) : 15.20€			

Les moyens matériels

Dépenses	2012
Fournitures Et Produits Entretien	1 976,77 €
Electricité	3 290,20 €
Eau	40,21 €
Entretien Et Réparation Matériel, Maintenance	9 463,98 €
Télécommunication	1 414,10 €
Remboursement Frais Sur Budget Principal	70 904,68 €
Intérêts Emprunts	283,76 €
Services Bancaires	1 404,55 €
Emprunt	7 276,21 €
Agencements Et Installation (Extincteurs Et UC)/Mobilier	6 095,80 €

Recettes	2012
Excédent De Fonctionnement Capitalisé	7 532,94 €
Résultat De Fonctionnement Reporté	7 268,61 €
Prestations De Service : Abonnements Pour Stationnement	118 997,50 €

c. petite enfance

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise dispose de la compétence « Etudes de la petite enfance ». Après avoir réalisé un diagnostic portant sur les besoins en matière de Petite Enfance et d'actions périscolaires en 2006, elle a relancé en 2009 l'étude pour la mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal, une action en faveur de la petite enfance (0-4 ans).



En 2010, les élus de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ont décidé de ne pas transférer la compétence Petite Enfance à la collectivité compte-tenu des coûts importants de l'opération et du manque à gagner pour les Villes du territoire dû au subventionnement aléatoire de la CAF.

La CCHVO a choisi de favoriser l'accueil des maternelles et primaires à la piscine intercommunale et de développer les activités de natation dédiées aux femmes enceintes et aux bébés-nageurs.

6. L'environnement et le cadre de vie



a. collecte et traitement des déchets

La dépense engagée pour le traitement des ordures ménagères est entièrement compensée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est votée par la Communauté de Communes en fonction des dépenses que le Syndicat projette de réaliser, des services supplémentaires que les villes souhaitent développer sur leur territoire et des tonnages comptés ville par ville.

COMMUNES	Bases 2012 (en euros)	Taux votés 2012	Produits attendus en 2012 (en euros)
Beaumont-sur-Oise	9 234 859	11.09	1 024 146
Bernes-sur-Oise	1 971 943	13.37	263 649
Bruyères-sur-Oise	4 782 424	7.27	347 682
Champagne-sur-Oise	4 417 381	11.46	506 232
Mours	1 208 798	12.32	148 924
Nointel	817 940	9.92	81 140
Persan	10 091 437	10.80	1 089 875
Ronquerolles	779 437	11.82	92 129
Totaux	33 304 219	11.01	3 553 777

b. Lutte contre les graffitis

En termes de fonctionnement, des agents territoriaux et des élus ont été désignés au sein de chaque commune : leur mission est de tenir informée, le plus rapidement possible et le plus précisément possible, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise de la présence de graffitis et de faire signer aux propriétaires une décharge de responsabilité, que l'on peut d'ailleurs retrouver sur le site internet www.cc-hautvaldoise.fr. Les particuliers eux-mêmes peuvent, de fait, remplir cette demande d'intervention et en faire part à la Communauté de Communes via le site Internet.

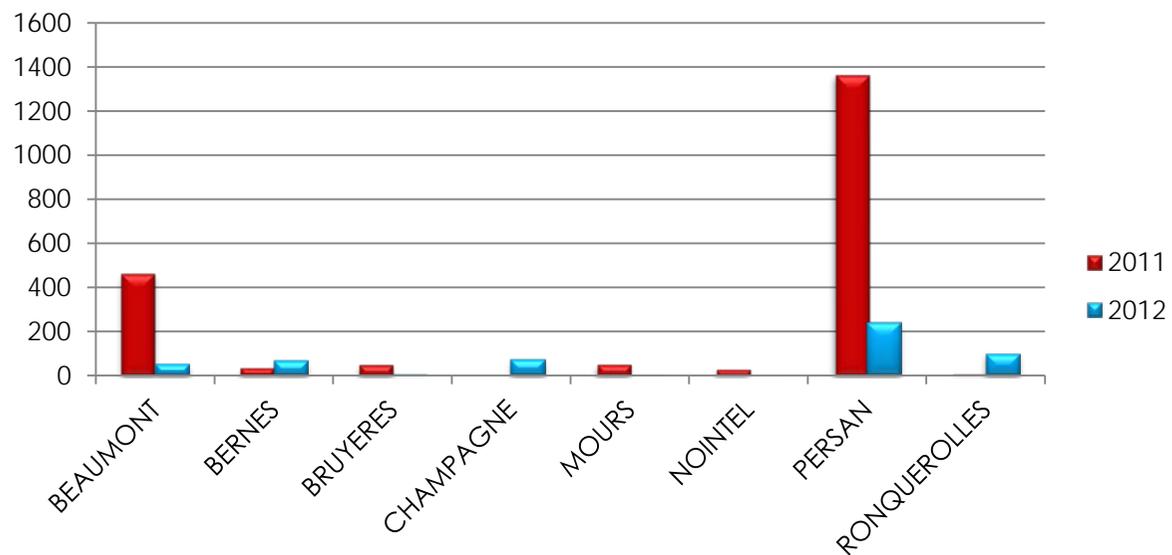
1 - Détagage au m² en 2012

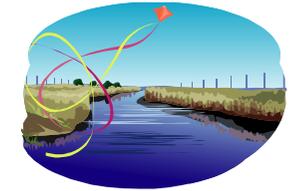
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2012
BEAUMONT	18,5		29		6								53,5
BERNES	45	12					2			8			67
BRUYERES				4	1								5
CHAMPAGNE									73				73
MOURS					2,5								2,5
NOINTEL													0
PERSAN		41	154,5								43,3		238,8
RONQUEROLLES				100									100
total	63,5	53	183,5	104	9,5	0	2	0	73	8	43,3	0	539,8

2 - Comparatif 2011/2012

	2011	2012
Beaumont	465,5	53,5
Bernes	36	67
Bruyeres	52	5
Champagne	0	73
Mours	53	2,5
Nointel	29	0
Persan	1363	238,8
Ronquerolles	8	100
	2006,5	539,8

3 - Les interventions par commune





c. Entretien des berges de l'Oise

Cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise auquel adhère la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

En 2011, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a participé au Syndicat, à hauteur de 30 262 €.

Une partie de cette somme, soit €, est dévolue au frais de fonctionnement. Ceux-ci représentent :

- L'entretien courant des berges de l'Oise 7 601 € : tontes et ramassage des feuilles
- Une participation aux frais courants du syndicat 22 661 €

Au-delà de sa participation annuelle, chaque collectivité participe à hauteur de 10% des études à réaliser sur son territoire, s'il nécessite des travaux particuliers. La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise se substitue aux villes pour cette prise en charge financière.

Activité du Syndicat sur le territoire de la communauté de communes en 2012 :



d. soutien financier aux villes pour la plantation d'arbres

Chaque ville bénéficie d'un soutien financier pour la plantation d'arbres.

En 2010, les crédits votés s'élèvent à 8 000 €, soit 1 000€ par Ville. Ces crédits sont reconductibles d'une année sur l'autre.

Communes	Utilisé en 2012
Beaumont-sur-Oise	966.75 €
Bernes-sur-Oise	539.39 €
Bruyères-sur-Oise	1 215.40 €
Champagne-sur-Oise	0.00 €
Mours	0.00 €
Nointel	3 540.16 €
Persan	0.00 €
Ronquerolles	789.46 €
TOTAL	7 051.16 €

e. Amélioration de l'habitat : OPAH



Les objectifs édictés dans le bilan 2011 pour l'année ont été tenus. En effet, un premier marché a été mené à bien :

Une étude pré-opérationnelle destinée à comprendre le territoire en termes de bâti et établir des périmètres cohérents éligibles aux aides de l'Etat et de l'intercommunalité pour chaque commune du territoire.

OBJECTIFS 2013

En 2013, un nouveau marché (suivi-animation) sera mis en route. Il s'agira d'ouvrir des guichets animation dans les communes afin de diffuser l'information concernant le subventionnement de travaux liés aux économies d'énergie pour les propriétaires, ou les locataires en co-propriété.

Des conventions seront passées entre la CCHVO, le Département, la Région et l'Etat afin d'obtenir le plus d'aides possibles qui permettront une diminution du reste à charge des demandeurs.

Le programme « Habiter mieux » devra également voir le jour avant la mise au point du marché suivi animation et sera relayé ensuite par l'OPAH.

7. Le droit des sols

Le service du droit des sols de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a été créé en 2006. Le service est composé d'un responsable de service et d'un instructeur qui reçoivent les dossiers à traiter de la part des communes membres.

a. Missions

- ↳ L'instruction des demandes de tous les actes d'urbanisme (Permis d'Aménager, permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme opérationnel ou de simple information)
- ↳ Soutien aux élus locaux et aux agents communaux chargés d'urbanisme.
- ↳ Aide apportées à la mise au point des règlements des Plan Locaux d'Urbanisme des communes.
- ↳ Aide apportée à la population chaque mois au moyen de permanences urbanisme à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Le responsable du service, instructeur assermenté, peut dresser des procès-verbaux pour infractions aux règles des documents d'urbanisme à la demande des élus.

b. dossiers traités

2012	NOMBRE DOSSIERS	NOMBRE D'INCOMPLETS	NOMBRE COMPLETS	% incomplets	% complets
Beaumont	315	194	121	61,59	38,41
Bernes	102	62	40	60,78	39,22
Bruyeres	172	123	49	71,51	28,49
Champagne	234	154	80	65,81	34,19
Mours	180	133	47	73,89	26,11
Nointel	37	13	24	35,14	64,86
Persan	302	183	119	60,60	39,40
Ronquerolles	37	13	24	35,14	64,86
TOTAL	1379	875	504		

2011	NOMBRE DOSSIERS	NOMBRE D'INCOMPLETS	NOMBRE COMPLETS	% incomplets	% complets
Beaumont	328	167	161	50,91	49,09
Bernes	83	45	38	54,22	45,78
Bruyeres	173	100	73	57,80	42,20
Champagne	207	54	153	26,09	73,91
Mours	44	14	30	31,82	68,18
Nointel	32	18	14	56,25	43,75
Persan	312	157	155	50,32	49,68
Ronquerolles	32	12	20	37,50	62,50
TOTAL	1211	567	644		

Le nombre de dossiers en urbanisme augmente en 2012 : 169 dossiers supplémentaires par rapport à 2011, soit une augmentation de 6.52%.

Les trois plus grosses communes, Beaumont, Champagne et Beaumont représentent 61.7 % de la totalité des dossiers reçus en 2012 contre 69.9 % en 2011.

Le nombre de dossiers incomplet pour l'ensemble des communes est en hausse en 2012, ceci tient à la réforme de l'urbanisme pour ce qui concerne l'apport de l'attestation RT 2012 qui n'a pas été prise en compte par la plupart des professionnels et à fortiori par les particuliers.

OBJECTIFS 2013:

Mettre en place une réunion d'information pour l'ensemble des chargés d'urbanisme des communes sur la réception des dossiers d'urbanisme dans leur globalité : les pièces obligatoires à fournir avant fin 2013, si possible.

2012	BEAUMONT	BERNES	BRUYERES	CHAMPAGNE	MOURS	NOINTEL	PERSAN	RONQUEROLLES
Permis	25	5	27	87	67	9	65	6
Déclaration préalable	136	69	99	71	22	10	111	13
Certificat d'urbanisme	153	28	45	74	91	17	121	18
Permis d'aménager	0	0	1	1	0	1	1	0
permis de démolir	1	0	0	1	0	0	4	0
TOTAL	315	102	172	234	180	37	302	37

2011	BEAUMONT	BERNES	BRUYERES	CHAMPAGNE	MOURS	NOINTEL	PERSAN	RONQUEROLLES
Permis	19	11	27	73	5	1	66	8
Déclaration préalable	136	39	86	35	10	13	116	11
Certificat d'urbanisme	171	32	60	98	20	18	124	13
Permis d'aménager	0	1	0	0	8	0	4	0
permis de démolir	2	0	0	1	1	0	2	0
TOTAL	328	83	173	207	44	32	312	32
Pourcentage d'évolution global	-4,13	18,63	-0,58	11,54	75,56	13,51	-3,31	13,51

Les communes de Beaumont-sur-Oise, Champagne-sur-Oise et Persan sont globalement constantes quant au dépôt des actes d'urbanisme entre 2011 et 2012.

On remarque une nette progression du nombre de déclarations préalables pour la commune de Bernes-sur-Oise, soit 18.62 % globalement par rapport à 2011 : pour 39 dépôts de déclaration préalable en 2011 il y en a 69 en 2012 soit une progression de 43 % environ, due une forte demande d'implantation d'énergie alternative (éolienne de toiture et pose de panneaux solaires).

On constate de la même façon une très forte augmentation du nombre de permis de construire sur la commune de Mours; en effet de 5 dossiers de permis de construire en 2011 on passe à 67 en 2012. En effet un permis d'aménager a été validé fin 2011 et les permis de construire ont suivis en 2012, soit une augmentation de 92.5 %.

POURCENTAGE D'EVOLUTION DES ACTES ENTRE 2011/2012								
	BEAUMONT	BERNES	BRUYERES	CHAMPAGNE	MOURS	NOINTEL	PERSAN	RONQUEROLLES
Permis	24,00	-120,00	0,00	16,09	92,54	88,89	-1,54	-33,33
Déclaration préalable	0,00	43,48	13,13	50,70	54,55	-30,00	-4,50	15,38
Certificat d'urbanisme	-11,76	-14,29	-33,33	-32,43	78,02	-5,88	-2,48	27,78
Permis d'aménager	0,00	-100,00	0,00	100,00	800,00	100,00	-300,00	0,00
Permis de démolir	-100,00	0,00	0,00	0,00	-100,00	0,00	50,00	0,00

8. La sécurité



a. Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Située à Persan, la Maison de la Justice et du Droit est un lieu d'accès à la justice. Différents acteurs (Magistrats, Délégués du Procureur, Médiateurs pénaux, Agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) assurent une présence judiciaire. Ils mettent en œuvre, dans un lieu de proximité, de nouveaux modes de traitement de la petite délinquance quotidienne (rappel à la loi, orientation vers une structure sanitaire, sociale, ou professionnelle, régularisation, réparation, médiation pénale, suivi des décisions judiciaires) et de règlement des petits litiges d'ordre civil (Conciliateur de Justice) ou administratif (Délégué du Médiateur de la République).

La Maison de la Justice et du Droit est aussi un lieu d'accès au droit. Elle offre des services de proximité, gratuits, dans le respect de la confidentialité et des compétences de chaque professionnel.

En 2011, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a contribué à la Maison de la Justice et du Droit à hauteur de 38 695,84 €.

	Accueil physique (nombre de personnes reçues)	Nombres de formulaires de demande d'aide juridictionnelle distribués	Nombre de personnes reçues dans le cadre d'une permanence	Nombres de requêtes pour le juge aux affaires familiales distribuées
Quantité	2 112	457	633	102

Communes	Accueil téléphonique et physique	Personnes ayant pris rendez-vous à une permanence	Orientation vers une structure extérieure	TOTAL
Beaumont Sur Oise	819	221	261	1301
Bernes Sur Oise	123	50	20	193
Bruyeres Sur Oise	224	80	61	365
Champagne Sur Oise	198	72	54	324
Mours	22	6	10	38
Nointel	40	19	11	70
Persan	1614	520	406	2540
Ronquerolles	34	14	7	55
Hors C.C.H.V.O Ou Indetermine	2457	663	743	3863
TOTAL	5531	1645	1573	8749

En 2012, ce ne sont pas moins de 5 531 personnes qui ont fait appel aux services de la MJD, dont 3 074 pour le territoire de la CCHVO.

Au cours de cette année, 413 personnes ont été reçues par le Conciliateur de Justice et 139 de ces affaires ont abouti à une conciliation.

En ce qui concerne l'activité judiciaire et pénale :

- 140 dossiers ont été traités par les délégués du Procureur de la République avec la convocation de 224 personnes (177 majeurs et 47 mineurs).
- En parallèle, 197 personnes ont été reçues dans le cadre du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Val d'Oise.

b. conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été créé en 2007, mais cette instance n'a encore mené aucune action d'envergure intercommunale.

Prévu par le décret 2002-999 du 17 juillet 2002 et complété par décret 2007-1126 du 23 juillet 2007, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise prévoient, dans son article 18.1, qu'elle a compétence concernant « les études et mise en commun des moyens de prévention de la délinquance à travers un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), instance de coordination des actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire, chaque ville gardant la compétence pour ses actions et la police municipale ».

Composition

Présidé par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou son représentant, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comprend :

- le Préfet et le Procureur de la République, ou leurs représentants ;
- les Maires, ou leurs représentants, des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- le Président du Conseil Général, ou son représentant ;
- des représentants des Services de l'Etat désignés par le Préfet soit :
 - le Préfet du Département ou son représentant
 - le Préfet délégué pour l'égalité des chances ou son représentant
 - le Sous-préfet d'arrondissement ou son représentant
 - le Procureur de la République ou son représentant
 - l'Inspecteur d'Académie ou son représentant
 - le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant
 - le Colonel de gendarmerie commandant le Groupement de Gendarmerie du Val d'Oise ou son représentant
 - le Chef du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant
 - le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
 - le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant
 - le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des

activités économiques désignés par le Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent

- En tant que de besoin et selon les particularités locales, des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associées aux travaux du Conseil Intercommunal

La composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est fixée par arrêté du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Missions Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans chacune des sept communes de l'intercommunalité.

- Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir les objectifs communs pour la préservation de la sécurité et la tranquillité publiques

- Il assure l'animation et le suivi du Conseil Intercommunal de Sécurité lorsque le Président et le Préfet, après consultation du Procureur de la République et avis du Conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la Communauté de Communes justifiait sa conclusion

- Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville, définie au dernier alinéa de l'article L. 121-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles

- A défaut des dispositifs contractuels susmentionnés, le Conseil Intercommunal de Sécurité peut proposer des actions ponctuelles de prévention dont il assure le suivi et l'évaluation

9. La culture

a. salon intercommunal des Talents Locaux



Le 8^{ème} Salon Intercommunal des Talents Locaux a eu lieu le dimanche 18 novembre 2012 à la salle Léo Lagrange de Beaumont-sur-Oise.

Depuis huit ans, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise organise ce salon qui veut mettre en avant les talents d'amateurs du territoire. Différentes techniques sont mise à l'honneur : peinture, dessin, loisirs créatifs, broderie, bijoux fantaisie, perles, sont autant de talents qui ont trouvé leur place.

25 participants ont choisi d'exposer leurs travaux au 200 haut-valdoisiens qui avaient fait le déplacement.

Budget 2012 du Salon Intercommunal des Talents Locaux	
Dépenses	Montant TTC
Communication: tracts, affiches et invitations	511 €
Calicots	220 €
Cadeaux des Lauréats	80 €
Cocktail et alimentation	600 €
TOTAL	1 106 €
Pour rappel : TOTAL 2011	1 087.10 €

Le prix du Public a été remis à Mme NION pour ses créations utilisant la technique de la mosaïque.

Le prix du Jury a été remis quant à lui à Mme CASSAT pour ses peintures.

Avec les changements d'équipe, l'organisation du Salon Intercommunal des Talents Locaux a été retardée.

D'autre part, les partenariats avec l'association La Bulle et Emmaüs n'ont pas pu être reconduits.

En effet, pour des raisons financières d'une part et d'organisation d'autre part, il a été difficile de trouver un créneau satisfaisant pour toutes les parties prenantes.

OBJECTIFS 2013

- Intéresser les jeunes artistes à participer à ce Salon
- Développer la promotion des créateurs du Salon via une communication plus développée sur le site Internet de la CCHVO ou la création d'un catalogue de l'exposition



b. école de musique

Le Conservatoire – Maison des Musiques, situé à Persan, bénéficie d'un fond de concours versé par la CCHVO à hauteur de 70 000€.

Cette somme permet au Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de mener des actions d'intérêt communautaire. C'est un établissement d'enseignement artistique contrôlé par l'Etat dont la mission principale est l'enseignement de la musique. Les élèves, enfants et adultes, inscrits au Conservatoire ont la possibilité de participer à une ou plusieurs des 44 disciplines proposées, parmi lesquelles : les pratiques collectives vocales et instrumentales, l'éveil musical, la formation musicale (dès 7 ans) ou encore la formation instrumentale individuelle. Un guide est à disposition pour découvrir l'ensemble des activités proposées. Le Conservatoire propose également, en partenariat avec l'Union Musicale de Persan, une riche saison musicale.

Instruments enseignés

- les cordes frottées : Violon, Violon alto, Violoncelle, Contrebasse
- les cordes pincées : Mandoline, Guitare, Guitare électrique
- les bois : Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone
- les cuivres : Trompette, Cor d'harmonie, Trombone, Tuba
- les percussions : Batterie, Percussions (xylophone, timbales, etc.), Percussions traditionnelles (djembé, etc.)

Communes de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (Beaumont-s/Oise, Bernes-s/Oise, Bruyères-s/Oise, Champagne-s/Oise, Mours, Nointel, Persan et Ronquerolles)	TARIFS	Communes extérieures à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	TARIFS
FORMATION MUSICALE		FORMATION MUSICALE	
1 ^{er} enfant	19,60 / 39,21	1 ^{er} enfant	36,12 / 72,26
	58€81		108€38
2 ^{ème} enfant	17,54 / 35,09	2 ^{ème} enfant	32,51 / 65,02
	52€63		97€53
3 ^{ème} enfant et +	15,78 / 31,58	3 ^{ème} enfant et +	29,26 / 58,52
	47€36		87€78
Adulte (+ de 18 ans)	26,33 / 52,67	Adulte (+ de 18 ans)	40,40 / 80,80
	79€00		121€20
F. MUSICALE + INSTRUMENTALE		F. MUSICALE + INSTRUMENTALE	
1 ^{er} enfant	43,90 / 87,80	1 ^{er} enfant	84,91 / 169,83
	131€70		254€74
2 ^{ème} enfant	39,51 / 79,02	2 ^{ème} enfant	76,42 / 151,84
	118€53		229€26
3 ^{ème} enfant et +	35,56 / 71,12	3 ^{ème} enfant et +	67,77 / 137,54
	106€68		206€31
Adulte (+ de 18 ans)	59,46 / 118,92	Adulte (+ de 18 ans)	95,31 / 190,62
	178€38		285€93
ATELIER DE PRATIQUE INSTRUMENTALE		ATELIER DE PRATIQUE INSTRUMENTALE	
Enfant	24,82 / 49,63	Enfant	44,92 / 89,84
	74€45		134€76
Adulte	34,11 / 68,23	Adulte	53,77 / 107,56
	102€34		161€33
FORMATION INSTRUMENTALE SEULE		FORMATION INSTRUMENTALE SEULE	
Enfant	33,26 / 66,53	Enfant	56,02 / 112,04
	99€79		168€06
Adulte	42,58 / 85,16	Adulte	68,44 / 136,90
	127€74		205€34

FRAIS D'INSCRIPTION PAR ELEVE : 19€ / PRATIQUE COLLECTIVE SEULE : 45€65

Tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Depuis la rentrée 2005/2006, les habitants de la Communauté de Communes bénéficient des tarifs réservés jusqu'alors aux seuls habitants de Persan.

Secrétariat du Conservatoire

Le Conservatoire – Maison des Musiques

Place de l'Hôtel de Ville

95340 Persan

Tél. : 01 39 37 46 86

Email : crc-secretariat@ville-persan.fr

Site : www.ville-persan.fr

Horaires d'ouverture :

- ↳ Mardi : 13h - 21h30
- ↳ Mercredi : 9h - 21h
- ↳ Jeudi : 13h - 22h
- ↳ Vendredi : 13h - 21h30
- ↳ Samedi : 8h30 - 18h30
- ↳ **Fermé le dimanche et le lundi**

Fermeture annuelle pendant les mois de juillet et août



c. cinéma « Le palace »

En 2012, le Cinéma le Palace, situé à Beaumont-sur-Oise, a bénéficié d'un fond de concours versé par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise pour un montant de 30 000 €.

Tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Le cinéma Beaumont-Palace propose les Tickets Fidélité sous forme de carnet de 10 billets + 1 gratuit, au tarif préférentiel de 50€ pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, au lieu de 60€.

Tarif normal : 6€

Tarif réduit : 5 €

Les partenaires du Beaumont-Palace

Le cinéma Beaumont-Palace organise trois fois par an des soirées Ciné-Patrimoine autour d'un thème. Ces manifestations sont l'occasion de visionner à nouveau des chefs-d'œuvre du 7ème art. Ces matinées et ces soirées proposent des animations en correspondance avec la thématique choisie.

Le Beaumont-Palace organise également des séances de théâtre pour les enfants. En 2012, le cinéma a compté 480 élèves.

Ce cinéma participe chaque année au festival du film d'animation, organisé depuis dix ans par le Conseil Général du Val d'Oise. Dans ce cadre, le cinéma organise des séances « Ciné-goûter » pour les centres aérés et les particuliers ainsi que

des séances pour les écoles pendant le temps scolaire. En 2012, le cinéma a comptabilisé 2 467 entrées pour 7 films présentés dans le cadre de ce dispositif aidé.

Par ailleurs, le cinéma accueille les jeunes des écoles, collèges et lycées dans le cadre de dispositifs pédagogiques mis en place par l'éducation nationale, le Conseil Général et le Conseil Régional (un film par trimestre et par niveau).

- Ecole au ciné : 846 élèves
- Collège au ciné : 251 collégiens
- Lycée au ciné : pas d'inscription des lycées en 2012

Le cinéma travaille également sa programmation en collaboration avec différentes associations, telles que Val d'Oise Québec ou encore ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Aide aux Citoyens).

Enfin, le Beaumont-Palace met sa salle à disposition des associations de théâtre, de musique ou de danse pour leur permettre de donner leurs représentations de fin d'année.

a. Foulées du Haut Val d'Oise

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise organise les Foulées du Haut Val d'Oise. Le symbole de cette manifestation est de relier six villes sur 10,650 km. Cette course pédestre est la plus importante manifestation sportive intercommunale. Elle connaît un réel succès puisque, chaque année, elle prend de plus en plus d'ampleur au niveau des coureurs et du public. Elle est inscrite au challenge départemental pour donner une meilleure visibilité à cette course et inviter des sportifs de tout le val d'Oise à venir courir sur notre territoire. Comme le dit notre devise « Unis pour aller plus loin », il est toujours judicieux de conjuguer nos énergies dans le but d'offrir à nos populations un service public de meilleure qualité.



<i>Recettes 2012</i>		<i>Pour rappel : 2011</i>
Inscriptions	1 642.00 €	1 920.00 €
Partenariats		2 296.00 €
Total		4 216.00 €

<i>Dépenses 2012</i>		<i>Pour rappel : 2011</i>
Communication	648.23 €	916 €
Matériel	809.55 €	545 €
Sécurité	340.00 €	520 €
Courses	286.54 €	239 €
Chronométrage de la course	348.60 €	
Récompenses	150.00 €	542 €
Total	2 582.92 €	2 762.00 €

Cette manifestation a été possible grâce au concours des bénévoles, toujours aussi nombreux chaque année, et à qui la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise témoigne une grande reconnaissance.

La Collectivité remercie également les services de sécurité : les services de police municipale, la Croix-Rouge, la garde à cheval, l'association brioline de sécurité et d'assistance ciblée ainsi que ses précieux partenaires : Kéolis Val d'Oise, Boutique Marathon, Nexity, le Crédit Agricole de Beaumont-sur-Oise, Interflora, Ports de Paris, l'association des entreprises du Haut Val d'Oise, la Gazette du Val d'Oise et le Conseil Général qui ont permis d'optimiser la sécurité et d'offrir de belles récompenses à tous les coureurs.

En 2011, un questionnaire de satisfaction a été distribué aux participants à l'issue de la course. 52% d'entre eux y ont répondu. L'analyse de cette enquête montre que :

- ✓ 97% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'accueil et de l'organisation du départ
- ✓ 98% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'arrivée
- ✓ 93% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'ambiance
- ✓ 98% ont été satisfaits ou très satisfaits du dispositif de sécurité

Ce questionnaire a également permis de recenser les recommandations des athlètes en vue d'améliorer l'édition 2013.

b. gymnase diagana

Le gymnase S. Diagana est un équipement recevant du public de catégorie 4.

Le gymnase S. Diagana, situé à Beaumont-sur-Oise, est géré par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise depuis 2006, et non plus par la commune sur laquelle il est bâti.

Cette gestion implique l'encadrement du gardien du gymnase, la gestion de la mise à disposition de cet équipement à l'Education Nationale et aux associations sportives du territoire, le financement et l'organisation de l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs du gymnase ainsi que la mise en sécurité du bâtiment et de ses usagers.

En 2011, la Communauté de Communes a perçu 3 732 € pour la gestion et l'entretien du gymnase Diagana. Cette somme correspond au montant de la subvention perçue par la Communauté de Communes, dans le cadre de la convention tripartite entre le Conseil Régional, l'Education Nationale et la CCHVO signée en 2007, en contrepartie de la mise à disposition du gymnase au lycée Evariste Galois.

Les principales dépenses

Dépenses de Fonctionnement du Gymnase	2011	2012
EDF	13 897,83 €	12 282,62 €
GDF	5 474,08 €	5 524,5 €
Eau	2 853,35 €	277,18 €
Télécommunications	726,41 €	536,73 €
Entretien Des Installations	5 856,56 €	9 260,9 €
Vérification Des Installations	2 458,25 €	671,02 €
Défibrillateur	2 032,20 €	

Dépenses d'Investissement du Gymnase	2011	2012
Remboursement Emprunt	2 778,00 €	2 803,90 €
Acquisition Chauffe-Eau Et Coffret Registre Sécurité		2 503,66 €
Registre De Sécurité - Coffret -		51,91 €

Mise à disposition :

Le gymnase S. Diagana est mis à disposition de :

- L'éducation nationale : les professeurs d'éducation physique et sportive du lycée E. Galois dispensent leurs cours aux lycéens tous les jours de l'année scolaire
- Associations : des associations sportives peuvent utiliser du gymnase S. Diagana tout au long de l'année scolaire, en soirée et en dehors des vacances, à titre gracieux

- De partenaires, le week-end, dans le cadre de l'organisation de rencontres ou de compétitions sportives
- La mise à disposition du gymnase est formalisée par signature d'une convention.

Planning d'occupation du gymnase S. Diagana pour l'année 2011/2012 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Education Nationale	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30
	13h30-17h30	13h30-17h30		13h30-17h30	13h30-17h30
UNSS	17h30-19h30	17h30-19h30	13h30-18h30	17h30-19h30	17h30-19h30
Associations		Union de basket 19h30-21h30	Tennis club 19h45-21h45	Modélisme 19h45-21h45	Tai-chi 19h30-21h45

Sécurité :

Le gymnase S. Diagana répond aux normes de sécurité incendie.

Ce dispositif ainsi que tous les équipements sportifs, les systèmes électriques et de gaz sont vérifiés une fois par an par un bureau agréé.

En 2005, un diagnostic amiante a été effectué. Les résultats montrent l'absence de fibre d'amiante dans le gymnase S. Diagana.

Une commission de sécurité passe inspecter le gymnase une fois tous les cinq ans. La prochaine commission de sécurité se réunira en 2012.

De 2011, dans l'optique d'optimiser la sécurité des usagers, un exercice de sécurité incendie a été mené pendant le temps scolaire pour sensibiliser les élèves et les professeurs à ce type de danger et au comportement le plus efficace a adopté pour assurer la sécurité de tous. Enfin, une annexe « Sécurité Incendie » de la convention de mise à disposition a été conçue et rendue opérationnelle pour la rentrée 2011/2012 afin que la responsabilité de la collectivité et des associations soit clairement établie et reconnue. Un dossier d'information sur la sécurité incendie est joint à cette annexe.

Il est prévu de former le gardien du gymnase à la manipulation des extincteurs. Cet agent dispose de son attestation AFPS.

c. piscine intercommunale



EN 2012, et suite à la dissolution du Syndicat Mixte de la Piscine, la Piscine intercommunale est pleinement intégrée à l'entité de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Son budget est égal à la somme de 1 707 265 €.

Une partie des recettes provient du développement des activités proposées par la piscine (aquagym, aquabike, etc.). Cette dernière représente un total de 218 459.99 €

Les recettes des mois de septembre et octobre dues à la reprise des activités représente quant à elle une somme de 93 387.59 €.

La piscine accueille différents types de publics :

- ✓ Les scolaires (écoles et collèges) avec 22 512 élèves
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h30
- ✓ Le Caneton Club avec 714 licenciés.
 - Du lundi au vendredi de 17h à 22h (les mercredis et samedis de 12h à 14h)
- ✓ Le Subaqua Club avec 89 licenciés.
 - Les mardis de 20h30 à 22h
- ✓ Le Club de Triathlon de Beaumont avec 56 licenciés.
 - Les lundis et jeudis de 20h à 22h et les samedis de 13h à 14h
- ✓ Les Sapeurs-Pompiers (brigades de Beaumont et de Persan).
 - Les mercredis de 9h30 à 10h30

	Horaires				Horaires en Vacances Scolaires				Horaires d'Eté			
	Matin		Après midi		Matin		Après midi		Matin		Après midi	
Lundi	11h45	13h45	17h	20h15	10h	14h	15h	20h15			12h	20h
Mardi	12h	13h45	17h	20h15	10h	14h	15h	20h15			9h30	
Mercredi	9h30	12h	14h	20h15	10h	12h	15h	20h15	9h30		20h	
Jeudi	12h	13h45			10h	14h	15h	17h	9h30		20h	
Vendredi	12h	13h45	17h	21h15	10h	14h	17h	21h45	9h30		20h	
Samedi	9h30	12h	14h	18h	9h30	12h	14h	18h	10h		19h30	
Dimanche	9h	13h			9h	13h			9h	13h		

Dépenses		2012
Résultat De Fonctionnement Reporté		73 590,23 €
Fournitures Et Produits d'Entretien		16 772,56 €
Electricité		134 625,12 €
Eau		37 184,75 €
Entretien Et Réparation Matériel, Maintenance		24 882,09 €
Télécommunications		3 490,37 €
Remboursement Frais Sur Budget Principal		717 896,08 €
Entretien Bâtiments Et Vérifications Annuelles Equipement		17 011,74 €
Locations Mobilières		2 089,20 €
Transports Collectifs		34 831,49 €
Assurances		4 537,70 €
Taxes Et Impôts		1 510,00 €
Achat Terrain Nu		434 010,00 €
Agencements Et Installation /Mobilier / Matériel Informatique		1 904,87 €
Autres Agencements Techniques Et Matériels Spécifiques		28 402,73 €
Formations Spécifiques Et Honoraires		9 997,08 €

Recettes		2012
Solde Exécution De La Section D'investissement		415 009,20 €
Prise En Charge Déficit Par Budget Ppal		879 595,00 €
Prestations De Service A Caractère Sportif		209 229,99 €
Prestations De Service A Caractère De Loisirs		9 230,00 €
Autres Prestations De Service		1 782,22 €
Produits Exceptionnels Divers		15,00 €

OBJECTIFS : 2013

- Pérenniser l'offre de service
- Développer les compétences d'animation et les activités aqualudiques
- Etudier la possible organisation de la future piscine
- Communiquer plus efficacement sur l'offre de la piscine

11. La communication

a. La Lettre du Haut Val d'Oise

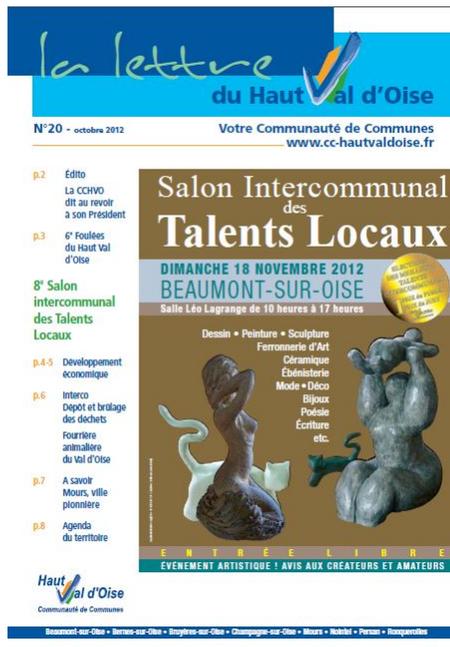
Le bulletin intercommunal est édité à hauteur de 13 800 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres des haut-valdoisiers grâce à des vacataires et des élus volontaires.

La volonté est de pourvoir nos administrés d'un outil qui les informe des projets et des événements dans un cadre plus large que celui de leurs communes respectives.

La Lettre du Haut Val d'Oise concourt, en effet, à la création d'une identité haut-valdoisienne.

En 2012 et à cause de changements dans les équipes, la Lettre du Haut Val d'Oise n'a pu être éditée que deux fois, en mars et en octobre.

Comme depuis trois ans, elle est éditée sur papier recyclé dans le cadre de notre démarche écoresponsable. Elle est aussi disponible au téléchargement depuis le site de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise www.cc-hautvaldoise.fr.



OBJECTIFS 2013

- Trouver un meilleur rythme à la parution de la Lettre du Haut Val d'Oise
- Optimiser la distribution de la Lettre du Haut Val d'Oise
- Faire évoluer les contenus vers de véritables articles de fond

b. site internet



Le site internet est non seulement une vitrine, mais aussi une passerelle entre la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et les haut-valdoisiens, le but étant toujours la création d'un lien communautaire grâce à nos outils, et d'acer nos efforts sur l'aspect pratique pour les administrés.

Complémentaire de notre bulletin d'information, il permet de relayer plus largement encore les projets de la CCHVO.

OBJECTIFS 2013

- Faire évoluer le site vers une interface plus moderne et ergonomique
- Trouver le meilleur prestataire pour faire évoluer le site
- Offrir un espace extranet aux agents et aux élus

c. pour une meilleure visibilité



En 2012, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a continué à diffuser les clés USB acquises en 2011.

Elle a aussi transmis ses vœux pour la nouvelle année à l'ensemble de ses partenaires en choisissant le thème « Garder le cap » pour réaffirmer sa volonté d'apporter de nouvelles dimensions à ses projets.

L'exploitation du panneau d'affichage continue de permettre de relayer les informations aux administrés qui n'ont pas accès à internet.

Les équipes intercommunales et communales font perdurer la distribution des cartes intercommunales sur le territoire et ont aussi permis son intégration à la commune de Champagne-sur-Oise.

OBJECTIFS 2013

- Une étude en vue de la préparation d'un plan de communication
- Réflexion et rédaction d'un plan de communication externe et interne, en vue de doter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise d'une communication plus cohérente et d'une identité plus marquée dans le paysage territorial haut-valdoisien
- Revoir et mieux réfléchir le projet des cartes intercommunales afin qu'elles soient mieux comprises de tous et mieux exploitées

communauté de communes du Haut val d'oise

ADRESSE :

16, rue Nationale

BP 50 022

95 260 Beaumont-sur-Oise

(1er étage) – accès des personnes à
mobilité réduite par ascenseur

HORAIRES D'OUVERTURE :

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h30.

COORDONNEES :

Tél. : 01 39 37 59 70

Fax : 01 39 37 94 14

Contact : accueil@cchvo.com

Site Internet : www.cc-hautvaldoise.fr

